



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
POUR LA MISE EN PLACE DES CALENDRIERS
DE GARDE ALTERNEE DANS LE CADRE DES
ACTIVITES DE LA PETITE ENFANCE ET DE
L'ENFANCE**

**DÉCISION N° DM-24-206
EN DATE DU 27 JUIN 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4^{ème} Maire adjoint ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un règlement de fonctionnement pour les calendriers de garde alternée dans le cadre des activités de la Petite enfance et de l'Enfance ;

D É C I D E

D'APPROUVER le règlement de fonctionnement pour les calendriers de garde alternée dans le cadre des activités de la Petite enfance et de l'Enfance, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240627-lmc1H11354H1-AR Date de réception en Préfecture : 27/06/2024 Date de Publication : 27/06/2024
--